



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Bar-le-Duc, le 21 mars 2017

Secrétariat Général
Unité Affaires Juridiques
Cellule contrôle de légalité

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Affaire suivie par : Sébastien ARNAUD
ddt-sg-aj@meuse.gouv.fr

Monsieur Le Maire de
BELRUPT-EN-VERDUNOIS

Tél. : 03 29 79 92 15

Objet : Approbation de la modification simplifiée

Le 31 janvier 2017, j'ai reçu au titre du contrôle de légalité, avec les dossiers correspondants, la délibération du conseil municipal du 18 mars 2016 portant approbation de la modification simplifiée de votre PLU.

Cette décision a été affichée le 2 juin 2016 en mairie pour une durée d'un mois et a fait l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département (L'Est Républicain en date du 2 juin 2016).

Compte tenu de l'accomplissement de ces formalités et conformément aux dispositions de l'article L.153-48 du code de l'urbanisme, ce document que je vous retourne est exécutoire depuis le 31 janvier 2017.

Des copies conformes du dossier jaune approuvé doivent être transmises aux différents services comme indiqué dans la fiche de diffusion ci-jointe qu'il conviendra de compléter et de nous retourner.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Belkacem ROUINA

Copie :SUH/Planification
SUH/ADS
UT Nord Meusien